

Bordeaux, le **19 FEV. 2013**

académie  
Bordeaux



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Rectorat

Le directeur de la pédagogie  
Délégué académique à la formation

Gabriel BORGER

Direction de la pédagogie  
Délégation académique à la formation

Affaire suivie par :

Monique MESNARD

Chargée de mission

Téléphone : 05 57 57 39 66

Courriel : monique.mesnard@

ac-bordeaux.fr

Téléphone :

05 57 57 39 78

Fax :

05 57 57 35 09

Courriel :

[formation@ac-bordeaux.fr](mailto:formation@ac-bordeaux.fr)

**Pôle de l'organisation  
scolaire et universitaire**

Évelyne MOUNE

Secrétaire générale adjointe

Déléguée à l'organisation scolaire  
et universitaire

Téléphone :

05 57 57 35 65

Fax :

05 56 24 19 44

Courriel :

[ce.dosu@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dosu@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs  
les Chefs des établissements publics du second degré

Mesdames et Messieurs les IEN premier degré

s/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
académiques des services de l'Education nationale des départements  
de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne,  
des Pyrénées-Atlantiques

**Objet : Appel à projets Innovations et expérimentations pédagogiques pour  
l'année 2013 - 2014**

La présente note a pour objet de préciser les modalités de l'appel à projets pour les  
innovations et expérimentations dans l'académie de Bordeaux pour l'année 2013 –  
2014.

### I. Rappel sur les innovations et expérimentations

Ces deux dispositifs sont complémentaires pour la dynamique pédagogique de  
l'académie.

L'innovation correspond à un projet portant sur des pratiques et des organisations,  
initié par une circonscription ou un établissement, qui introduit une nouveauté  
pédagogique ayant pour objectif un changement dans les pratiques usuelles de la  
circonscription ou de l'établissement. Les innovations sont le plus souvent de courte  
durée. Elles n'impliquent pas une évaluation externe, contrairement aux  
expérimentations. Elles peuvent éventuellement à terme se transformer en  
expérimentation.

L'expérimentation s'inscrit dans une démarche protocolaire impliquant la définition  
d'une problématique, la *détermination d'objectifs* définis à partir d'*indicateurs*,  
*d'actions* pour les atteindre et une *stratégie d'évaluation* bien définie. Elle s'inscrit de  
fait dans la durée et est intégrée au contrat d'objectifs de l'établissement. Elle doit  
recevoir l'approbation de l'autorité académique, notamment en cas de statut  
dérogatoire.

L'innovation et l'expérimentation pédagogiques s'exercent pour contribuer aux  
priorités de l'académie et notamment celles du projet académique Objectif 2015  
s'inscrivant particulièrement dans les priorités définies par le ministère de l'éducation  
nationale.

Certains projets déposés pourront exposer des réussites pédagogiques allant dans  
ce sens.

Un effort doit être porté sur les quatre thématiques suivantes, en s'attachant au  
changement des pratiques professionnelles et des organisations pédagogiques  
induit par l'usage des TICE :

Axes du projet académique	Thématiques
<p><b>AXE 1</b></p> <p><b>Assurer la réussite du parcours de tous les élèves</b></p>	<p><b>Thématique 1</b></p> <p><b>&gt; Personnaliser les apprentissages et assurer le suivi des élèves, de l'école au lycée</b></p> <p>Adaptation et mise en synergie des pratiques pédagogiques à l'école, au collège et au lycée. Amélioration de la continuité des apprentissages de l'école au collège</p> <p>Les expérimentations concerneront l'ensemble de l'équipe éducative d'une classe, d'un niveau ou d'un cycle. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un enseignement visant aussi bien l'acquisition de connaissances que de compétences, elles seront notamment articulées autour d'une problématique fondée sur plusieurs des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la différenciation pédagogique dans les cours disciplinaires et dans l'organisation pédagogique globale de la classe, du niveau (PPRE, accompagnement personnalisé...) ou du cycle ; interaction entre les dispositifs d'aide et d'accompagnement et les enseignements disciplinaires ;</li> <li>- la conception et la mise en œuvre d'un bulletin scolaire (au collège) permettant de situer l'élève par rapport aux attendus au niveau donné du socle commun ;</li> <li>- les outils et les situations de communication et de régulation avec les élèves et les familles par rapport aux attendus aux niveaux donnés (utilisation du livret personnel de compétences) ;</li> <li>- l'organisation du travail de l'équipe pédagogique (classe, niveau, cycle) ;</li> <li>- les articulations pédagogiques avec les deux niveaux adjacents (liaisons interdegrés, liaisons interniveaux, liaisons intercycles, adulte référent, EIST, échange de services...) ;</li> <li>- l'articulation entre socle commun et accompagnement personnalisé ou activités pédagogiques complémentaires (école, collège et lycée) ;</li> <li>- l'implication de la vie scolaire dans la personnalisation des parcours (évaluation du socle commun et mise en place de situation d'apprentissage, AP, tutorat, stage de remise à niveau, accompagnement éducatif....).</li> </ul> <p><b>Thématique 2</b></p> <p><b>&gt; Faciliter et intensifier les relations avec les élèves et les familles au sein de l'école, du collège et du lycée et hors du temps scolaire</b></p> <p>Les expérimentations seront notamment articulées autour d'une problématique fondée sur une ou plusieurs des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de la prise en compte de la vie de l'élève dans le fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'élaboration d'une politique éducative ;</li> <li>- l'amélioration de la relation famille-école (pour une pratique co-éducative, mieux se connaître pour mieux se comprendre, un climat scolaire invitant, à l'écoute, des acteurs facilitants) ;</li> <li>- le développement d'une approche partenariale entre l'école et la famille (comment installer dans la relation les conditions de confiance mutuelle, de buts communs et de communication bi-directionnelle) ;</li> <li>- le contact avec les parents difficiles à atteindre (comment le nouer et encourager ces parents à devenir partenaires).</li> </ul>
<p><b>AXE 2</b></p> <p><b>Favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers</b></p>	<p><b>Thématique 3</b></p> <p><b>&gt; Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en visant leur inclusion</b></p> <p>Les actions mises en œuvre au sein des écoles et des établissements privilégieront les démarches d'équipes, centrées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les compétences construites et valorisées dans le cadre de la personnalisation des parcours (Aide personnalisée école, stages de remise à niveau premier degré, AP 6<sup>e</sup>, PPRE et PPRE passerelle, PPS, accompagnement éducatif...) ;</li> <li>- la politique éducative de l'école, de l'établissement ou de l'unité d'enseignement, le rôle et la place du projet éducatif dans les dispositifs de médiation notamment,</li> </ul>

	<p>ainsi que la dimension éducative des sanctions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions favorisant la liaison inter-cycles (ou inter-degrés), le suivi et la continuité des parcours personnalisés (groupes de besoins, tutorat, démarche de projet) ;</li> <li>- la lutte contre le décrochage scolaire en interne dans les établissements scolaires et/ou en concertation avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Deux axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>la prévention du décrochage</i> qui concerne les collèges, LP, LGT et les élèves encore soumis à l'obligation scolaire <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Modalités de repérage et d'accompagnement des élèves en risque de rupture scolaire avec ses deux marqueurs qui sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ l'absentéisme passif : décrochage des apprentissages, difficultés cognitives, sens des apprentissages, estime de soi, motivation, élaboration projet d'orientation ;</li> <li>▫ l'absentéisme actif ;</li> </ul> </li> <li>* <i>la prise en charge des élèves décrocheurs</i> qui concerne les LP et LGT et les élèves de 16 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Modalités de repérage, d'accompagnement et de remobilisation</li> <li>&gt; Accompagnement à l'élaboration, la construction et l'intégration d'un projet de formation diplômant</li> <li>&gt; Modalités de consolidation des acquis</li> <li>&gt; Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle ou à la poursuite d'études</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- l'accueil, le dialogue et la médiation avec les familles : adaptation et prolongement du dispositif « la mallette des parents » et toute autre action dédiée à l'information ou à l'écoute des parents ;</li> <li>- la mise en œuvre d'espaces de parole et de régulation.</li> </ul>
<p><b>AXE 3</b></p> <p><b>Favoriser le parcours d'orientation de tous les élèves</b></p>	<p><b>Thématique 4</b></p> <p><b>&gt; Permettre aux élèves de s'émanciper des déterminismes sexués pour mieux vivre et grandir ensemble, tirer profit de sa scolarité et élargir le champ des possibles en termes d'orientation</b></p> <p>Les actions mises en œuvre au sein des écoles et des établissements privilégieront les démarches d'équipes centrées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entraînement des élèves au décryptage des stéréotypes sexués et de la hiérarchie existant entre les valeurs associées au masculin et celles associées au féminin (ouvrages, médias, cinéma, publicité, chanson, mode, sport, loisirs, monde du travail, etc.) ;</li> <li>- l'analyse des effets réducteurs et aliénants d'une construction sexuée figée (80% des élèves punis et 75% des élèves « décrocheurs » sont des garçons) ;</li> <li>- l'élaboration de situations pédagogiques et d'outils visant une mixité active (ex : activités mixtes en EPS en aménageant les règles, valorisation systématique de l'entraide, de la coopération plutôt que de la performance et de la compétition) et rendant les garçons et les filles acteurs et actrices dans la construction d'un projet éducatif (dans une continuité maternelle-école-collège-lycée) ;</li> <li>- la lutte contre les rapports de domination et de discrimination, en particulier entre garçons ; la prévention de la violence sexiste et homophobe ; l'éducation à la responsabilité sexuelle et affective dans une perspective relationnelle ; la prévention et la lutte contre le harcèlement, y compris le cyber-harcèlement ;</li> <li>- l'instauration d'espaces d'échanges, de mise en mots des émotions, de la relation à l'autre et à soi-même (groupes de parole, ateliers philo ou psycho, analyse de situations, pratiques artistiques et littéraires valorisant l'expression des émotions, l'écoute, l'empathie) ;</li> <li>- la promotion de parcours de réussite pour les jeunes filles dans les filières scientifiques et techniques et pour les jeunes garçons dans les métiers du soin et de la sollicitude (service, petite enfance, aide à la personne) ; la rencontre avec des professionnels et professionnelles à contre-courant des stéréotypes sexués (ex : maïeuticien, professeur d'école en maternelle vs femme peintre en bâtiment, soudeuse etc.).</li> </ul>

## II. Organisation de l'appel à projets

### **Inscription**

#### **> Premier degré**

Les modalités d'inscription des projets initiés par **les écoles** seront communiquées ultérieurement.

#### **> Second degré**

L'inscription des projets innovants et expérimentaux des établissements publics du second degré est totalement dématérialisée. Les projets sont inscrits par les établissements sur l'application PERCEVAL : du **28 février au 10 avril 2013**, saisie par les porteurs de projets et du **11 avril au 21 avril 2013**, validation par les chefs d'établissement (vous trouverez en annexe les modalités détaillées).

*Actions validées en 2012-2013 et poursuivies en 2013-2014*

cf. fichier « Modalités d'inscription en ligne pour les établissements »

### **Durée du projet, caractère dérogatoire**

Les écoles et les établissements porteurs d'expérimentations **s'engagent à les poursuivre sur une durée minimale de 3 ans**. L'établissement qui choisit d'abandonner l'expérimentation avant cette échéance s'engage à justifier sa décision par une évaluation interne de l'action adressée à la Direction de la pédagogie.

Je vous demande également de veiller à l'**éventuel statut dérogatoire** de votre projet. Si tel est le cas, il faudra déposer une demande de dérogation.

### **Thématiques**

• Les innovations ou expérimentations relevant de l'une au moins des quatre thématiques peuvent bénéficier d'une dotation en HSE et d'une enveloppe financière de fonctionnement du Fonds d'Incitation Académique (F.I.A). Ces moyens devraient permettre, par exemple, la concertation des membres de l'équipe éducative impliquée, l'élaboration de scénarios ou d'outils pédagogiques, les actions d'évaluation interne du projet. **Ils ne sont pas destinés à financer des heures d'enseignement.**

• Les innovations et les expérimentations **portant sur d'autres thématiques** pourront recevoir une validation pédagogique mais devront se dérouler dans le cadre des enveloppes de dotations globales horaires attribuées aux établissements.

Cette validation pédagogique entraînera cependant le suivi de l'action par l'inspecteur référent de l'établissement ainsi qu'un traitement prioritaire des demandes de formation de l'établissement sur la thématique mise en œuvre.

Il est recommandé de soumettre le projet à l'**inspecteur référent** de l'établissement et, si le projet concerne également des écoles primaires, maternelles ou élémentaires, à l'IEN de la circonscription.

### **Décision**

Les divers projets seront examinés par une commission unique siégeant au niveau académique et qui regroupera sous ma présidence les DASEN, les corps d'inspection pédagogique, le directeur de la pédagogie, le DAFPIC, le DAAC, le chef du SAIO et les services concernés, **les 3 et 4 juin 2013**.

Ma décision vous sera ensuite communiquée, accompagnée des protocoles de suivi et d'évaluation des dispositifs concernés.

## III. Calendrier

**Du jeudi 28 février au mercredi 10 avril 2013** : saisie des projets en ligne par les porteurs de projet, sur l'application PERCEVAL

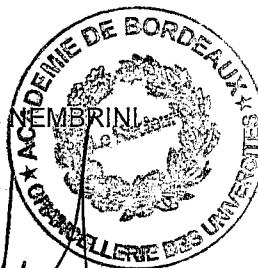
**Du jeudi 11 avril au dimanche 21 avril 2013** : validation des projets par les chefs d'établissement, sur l'application PERCEVAL

**Fin avril et mai 2013** : étude des dossiers par les membres de la commission

**Lundi 3 et mardi 4 juin 2013** : commission académique

**A partir du 20 juin 2013** : notification des décisions sur l'application PERCEVAL

Jean-Louis



Pour plus d'informations, consultez le site de la Direction de la pédagogie, rubrique Innovations expérimentations/ Appel à projets  
[http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/inno\\_exp/appel\\_proj.html](http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/inno_exp/appel_proj.html)

PJ : Candidature type innovation / Candidature type expérimentation  
Modalités d'inscription en ligne / Trame du bilan d'étape